

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 ROUTE DE SAUVE –BP 57012- 30910 NIMES CEDEX 2

Tél : 04 66 62 11 11

@ : technique@fdc30.fr

www.fdc30.fr



Réf : CG/MV/GB

Objet : **CIRCULAIRE**

REGLEMENTATION PREVENTION

RISQUE D'INCENDIE DE FORET

Nîmes, le 07 Juillet 2025

Madame, Monsieur le Président,

En application de l'article 3 de l'Arrêté Préfectoral N° 30-2025-03-28-00007 (Voir pièce jointe), il est rappelé qu'au **niveau de risque incendie « ROUGE »**, l'accès, la circulation et la présence des personnes dans les massifs forestiers, landes maquis et garrigues exposés au risque d'incendie de forêt sont interdits. Aux autres niveaux de risque, la circulation est autorisée avec les précautions adéquates.

Par exception, en cas de dégâts sur les cultures liés à l'espèce sanglier, les sociétés de chasse peuvent solliciter une autorisation auprès du Service Environnement et forêt de la DDTM. Cette demande motivée devra être accompagnée des avis du Maire et des Sapeurs-pompiers.

Ainsi, en cas de plainte de dégâts et dans l'hypothèse où tout ou partie de votre territoire de chasse ferait l'objet d'un classement en risque « ROUGE », vous devez impérativement et préalablement à toute action de chasse solliciter auprès des autorités compétentes énumérées ci-dessous les avis et autorisations requises :

DEMANDE D'AVIS AUPRÈS DE :

Maire de votre commune

Sapeurs- pompiers

GUIBOUDRIBAUD Eric

- Mobile : 06 14 68 09 71 -

@ : e.guiboudribaud@sdis30.fr

TALLARON Jérôme

- Mobile : 06 76 98 52 59 -

@ : j.tallaron@sdis30.fr

DEMANDE D'AUTORISATION (avec avis du Maire et des sapeurs-pompiers) AUPRÈS DE :

Service Environnement & Forêt de la DDTM

89 rue Weber 30907 NIMES CEDEX

Secrétariat

- Tél : 04 66 62 62 29 -

@ : ddtm-chasse@gard.gouv.fr

Nous vous informons que la carte du niveau de risque du lendemain est consultable à partir de 18 heures sur le site internet : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/> : « information journalière pour l'accès aux massifs forestiers exposés aux risques de feux de forêts ».

En espérant que vous ne soyez pas confrontés à ce niveau de risque, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
G. BAGNOL

PJ : ARRETE PREFECTORAL